

**SYNDICAT MIXTE POUR LA RESTAURATION  
ET L'ANIMATION DU SITE DE BROUAGE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-trois, le 27 février à 14 heures,

Le Comité syndical dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la Maison Champlain sise rue Samuel Champlain, à Brouage, sous la présidence de Madame Catherine DESPREZ, représentant la Présidente du Syndicat mixte.

**Date de convocation : 09 février 2023**

**Nombre des Membres :**

**En exercice : 15**

**Présents : 9**

**Votants : 9**

**TELETRANSMIS  
AU CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017 - 251704599 - 2023\_02  
~~27-D-2023-013-DE~~-----

**Accusé de Réception Préfecture  
Reçu le : 08 / 03 / 2023**

**Etaient présents ou représentés :**

<b>Membres du Comité syndical</b>	<b>Présent(e)</b>	<b>Excusé(e)</b>
Madame Sylvie MARCILLY, Présidente du Syndicat mixte ou sa représentante Madame Catherine DESPREZ	X	X
Monsieur Mickaël VALLET		X
Madame Marie-Christine BUREAU		X
Madame Caroline CAMPODARVE-PUENTE		X
Madame Véronique ABELIN-DRAPRON	X	
Monsieur Christophe SUEUR		X
Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX		X
Madame Anne BRACHET	X	
Monsieur Joël PAPINEAU Mme Marie-Thérèse GRANDILLON suppléante	X	
Madame Claude BALLOTEAU		X
Monsieur Jean-Marie PETIT	X	
Madame Martine COUSIN	X	
Madame Clotilde DEGORCAS	X	
Monsieur Régis JOUSSON	X	
Monsieur Philippe LUTZ	X	

<b>Autres que les Membres du Comité syndical</b>	<b>Présent(e)</b>	<b>Excusé(e)</b>
Madame Marie-Anne MARCHAND - Payeur départemental	X	

**Secrétaire de séance :** N. Jean Marie PETIT

**OBJET :** Régie de recettes pour l'encaissement des produits de dépôt-vente d'ouvrages, des droits d'entrée et de vente de produits : transfert temporaire à la Tonnellerie

CONSIDÉRANT la délibération du Comité syndical n°D\_2016\_017 du 30 juin 2016 portant approbation de la fusion de la régie de recettes pour l'encaissement des produits de dépôt-vente d'ouvrages et celle pour l'encaissement des produits des droits d'entrée et la vente de produits ;

CONSIDERANT que les travaux relatifs au renouvellement de la scénographie permanente de la Halle aux vivres se dérouleront d'avril à septembre 2023 ; la boutique sera par conséquent installée à la Tonnellerie,

Vu l'avis conforme du Comptable assignataire du 13 février 2023,

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical :

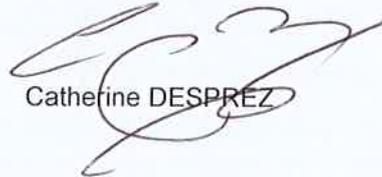
DECIDE

**- de modifier l'article 2 de la délibération n°D\_2016\_017 du 30 juin 2016 relative à la Régie de recettes pour l'encaissement des produits de dépôt-vente d'ouvrages, des droits d'entrée et de vente de produits comme suit :**

**Cette régie est installée temporairement à la Tonnellerie, dans la Place forte de Brouage, du 8 avril au 15 septembre 2023.**

Adopté à l'unanimité, ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Pour la Présidente du Syndicat mixte  
Et par délégation,



Catherine DESPREZ